



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article1530>

Guides des « bonnes pratiques » et obligations de sécurité de l'employeur

- Actualités - CODIV 19 -

Date de mise en ligne : mercredi 15 avril 2020

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Un communiqué de la CGT en date du 14 avril



Malgré la situation sanitaire dramatique à laquelle nous faisons face, le Gouvernement et le Patronat préparent activement la reprise d'activité dans un certain nombre de secteurs non essentiels, en s'appuyant sur la négociation de « guides sectoriels de bonnes pratiques ». Ces derniers visent à compléter les dispositions générales du code du travail relatives aux obligations des employeurs en matière la santé et sécurité des salariés dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Le Patronat compte ainsi s'exonérer de ses responsabilités envers les salariés.

Lire la suite :



CGT Guide des bonnes pratiques... 14.04.20